

## MAIRIE DE MONESTIER

### CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 23 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame LORY Agnès, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames LORY Agnès, LEROSIER Marion, FRIER Maurizia

Messieurs BAUDOUIN Alexandre, CHABANIS Serge, LACHAND Mathieu, SAUZE Denis

**Secrétaire de séance :** Madame LEROSIER Marion

**ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2022
- RETOUR SUR LA SECHERESSE DE L'ETE : DFCI, DECI, RESSOURCE EN EAU
- POINT SUR LES TRAVAUX : VOIRIE, STEP, EGLISE
- PERSPECTIVE D'AUGMENTATION DES TAXES FONCIERES
- ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)
- POINT SUR LA COMMEMORATION DE LA RESISTANCE EN MAI 2023
- QUESTIONS DIVERSES : bilan des journées du patrimoine, activité Chifoumi (après-midi jeux), subventions en cours, point sur l'adressage

Madame le Maire revient sur la sécheresse particulièrement dure que nous avons vécu cet été : la commune a vu **le débit de ses sources** baisser de manière drastique, en particulier à partir du 15 juillet 2022. Il est également rappelé que la consommation journalière du village s'élève à environ 5 m3 par jour ; en temps normal, les sources produisent environ 24 m3 par 24h et début août elles ont atteint 8,3 m3 par jour jusqu'à passer en dessous des 8 m3/jour ! Face à cette situation, la Régie Eau de l'agglomération d'Annonay a ordonné une livraison d'eau en provenance de Villevoacance (commune approvisionnée par le barrage du Ternay) le ... afin de conserver une réserve d'eau suffisante pour la défense incendie du village.

Il est également évoqué la vulnérabilité de l'approvisionnement de certaines habitations non raccordées au réseau et qui pourraient voir tarir leurs sources dans les années à venir alors qu'il est établi que les périodes de sécheresse aggravées se multiplieront. A ce propos Madame le Maire indique la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en eau du village tout en anticipant le raccordement éventuel de ces habitations aujourd'hui autonomes. Des repérages ont été effectués par Madame le Maire et l'agent Norbert FANGET sur les hauteurs de Bégué, où se trouvent d'autres sources qu'on pourrait éventuellement aller capter ; les informations recueillies ont été transmises à la Régie Eau de l'agglomération.

La sécheresse qui a sévit partout en Ardèche et ailleurs a rendu très élevé le **risque incendie** auquel la commune est particulièrement sujette en raison de l'omniprésence des espaces boisés et leur proximité immédiate avec les habitations. Afin d'améliorer la défense incendie des habitations ainsi que de la forêt communale (DECI et DFCI), une étude est cours en coordination avec le SDIS et qui vise à optimiser la défense ; il est notamment envisagé de créer une nouvelle réserve qui serait alimentée par la source s'écoulant actuellement la DFCI du Fournat.

Denis Sauze revient sur le contexte global du réchauffement climatique obligeant les populations à changer leurs habitudes et indique l'existence du programme « l'eau et nous » porté par l'agglomération d'Annonay et visant à inciter à faire des économies d'eau.

Mathieu Lachand indique l'importance de proposer un accompagnement technique aux propriétaires de potagers pour faire des économies d'eau (paillage, arrosage au goutte à goutte...) Il évoque aussi, la possibilité d'établir un calendrier prévisionnel de diminution des consommations d'eau de manière à ce que les restrictions imposées pendant la saison estivale soient moins difficile à appliquer par les populations concernées. Enfin, Denis Sauze et Mathieu Lachand indiquent la nécessité de travailler sur des tarifications différenciées de l'eau au niveau de l'agglomération.

Madame le Maire expose enfin qu'il serait pertinent de d'organiser pour les habitants une commande groupée de cuves de récupération d'eau de pluie à enterrer ; la commande groupée permettant des tarifs attractifs.

**OBJET : LES TRAVAUX**

Les travaux de voirie « de Bégué » « le carrefour des 4 chemins » réalisés par L'ENTREPRISE VIVAROISE DE TRAVAUX PUBLICS sont terminés. Pour rappel, une participation financière à la réfection du carrefour des 4 chemins a été demandée à l'entreprise COFORET suite aux dégradations causés par ses grumiers en 2021.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration du village (STEP) sont en cours de réalisation et devraient être achevés à la fin octobre.

Concernant l'église, la deuxième tranche de travaux (après la toiture mai 2022) est en train d'être réalisée par l'entreprise de maçonnerie TRACOL (destruction de l'escalier en béton et drainage tout autour de l'édifice)

**OBJET : TAXES FONCIERES**

Madame le Maire, indique la nécessité de travailler à la revalorisation des taxes foncières en 2023. Il est rappelé que celles-ci n'ont pas été révisées depuis 2009 alors même que les coûts généraux ont augmentés et que la commune doit être garante de la levée équitable et juste de l'impôt.

**OBJET : PLAN PCS**

Madame le maire indique que la commune ne dispose pas de plan communal de sauvegarde (PCS), un document servant à la protection des populations et à la gestion de crise. En effet un PCS contient toutes les informations pratiques en cas d'évènement exceptionnel comme un incendie de grande ampleur : comment prévenir les populations, où les rassembler, définition du rôle de chacun des élus, etc... Aujourd'hui, ce document devient une obligation réglementaire. En effet, suite au courrier de M.DEVIMEUX Thierry préfet d'Ardèche daté du 22 septembre 2022 la commune est dans l'obligation d'élaborer un PCS au motif principal que celle-ci est exposée au risque d'incendie des bois et forêts. Comme toutes les autres communes ardéchoises, Nous disposons d'un délai de deux ans pour rédiger le PCS à compter de la date de réception de ce courrier.

**OBJET : EVENEMENT COMMEMORATION DE LA RESISTANCE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en mai 2023, on commémorera les 80 ans de la création du conseil national de la résistance. Dans ce contexte, Le Monestier a été sollicité par l'ANACR et la FOL () pour accueillir le dispositif « Chemins de la Mémoire » en mai 2023. Ainsi, sous réserve de confirmation, le village devrait accueillir 8 classes de primaire et à cette occasion inaugurer la place nouvellement nommée « Place de la Résistance ». Un chapitre sur le maquis du Monestier (en cours de rédaction) sera intégré à l'ouvrage dédié aux lieux de commémoration de la Résistance dans le département de l'Ardèche dont la parution est prévue également en mai 2023.

**DIVERS**

Les journées du patrimoine : Le samedi 17 septembre après-midi, 9 visiteurs sont venus découvrir la carte forestière de 1773, récemment restaurée par la municipalité. Huit personnes se sont présentées au village dimanche 18 septembre afin de participer à la marche découverte de la forêt communale. Malheureusement celle-ci n'a pas pu avoir lieu car la demande de s'inscrire au préalable n'a pas été respectée. 1 seule réservation a été enregistrée et il avait été alors décidé d'annuler la sortie afin de ne pas mobiliser le garde ONF pour si peu de public.

Activité Chifoumi : L'association groupement Familles Rurales de l'Ardèche « Ludothèque CHIFOUMI » mets en place des temps ludiques autour des jeux de société pour ainsi réunir parents et enfants autour de la même activité. Après plusieurs échanges entre l'association et Maurizia Frier, une séance est programmée au village **dimanche 20 novembre de 15H à 18H**.

Subvention : La Dotation de l'état aux territoires ruraux (DETR) d'un montant de 10 491€ pour les travaux de réfection de la route dite des 3 croix a été accordé à la commune.

Adressage : Mathieu Lachand, responsable de la commission adressage (pour rappel les membres de la commission : Mathieu Lachand, Serge Chabanis, Maurizia Frier, Denis Sauze) fait part au conseil des dernières avancées et des points encore non-résolus. Il est noté que l'ensemble des noms de rues, voies et chemins doit être fixé d'ici la fin de cette année.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
Madame le Maire, Agnès LORY